

22/00068

Audience d'adjudication : 5 janvier 2023

DIRE



L'an Deux Mil Vingt-deux le

Au greffe du Tribunal Judiciaire de Nanterre, par devant Nous greffier soussigné,

A comparu Maître Cécile TURON demeurant 1 rue des deux gares 92500 RUEIL MALMAISON
poursuivant la vente dont s'agit.

Laquelle a précisé que la désignation et le mesurage indiquée en page 5, le procès-verbal
descriptif ainsi que le dossier de diagnostics du présent intégraient des éléments devant faire
l'objet d'une restitution et d'une remise en état selon l'arrêt du 13 février 2019 également
annexé au présent.

L'adjudicataire en fera son affaire personnelle.

Et elle signé avec Nous, Greffier.

Cécile TURON
Avocat
1, rue des Deux Gares
92500 RUEIL MALMAISON
Tél. : 01 47 32 03 85 - Fax 01 47 32 00 87
NAN 303

22/00068

Audience d'adjudication : 5 janvier 2023



DIRE

L'an Deux Mil Vingt-deux le

Au greffe du Tribunal Judiciaire de Nanterre, par devant Nous greffier soussigné,

A comparu Maître Cécile TURON demeurant 1 rue des deux gares 92500 RUEIL MALMAISON
poursuivant la vente dont s'agit.

Laquelle a annexé au présent

-L'arrêt rendu le 13 février 2019 par la cour d'appel de Versailles condamnant la partie saisie et ordonnant la restitution au syndicat des copropriétaires des « *parties communes irrégulièrement annexées, par l'édification entre 1994 et 1996 du bâtiment sur le jardin attenant au pavillon B tel qu'il figure sur le plan cadastral (pièce n°9 du syndicat des copropriétaires) et par la surélévation du pavillon B et à les remettre dans leur état initial* »

Lequel a « *dit que les travaux de remise en état seront à la charge de la partie saisie et qu'ils seront effectués sous le contrôle de l'architecte de l'immeuble* ».

-la pièce n°9 du syndicat des copropriétaires dans l'instance enrôlée sous le RG 16/07591 devant la cour d'appel de Versailles.

-la pièce n°10 du syndicat des copropriétaires dans l'instance enrôlée sous le RG 16/07591 devant la cour d'appel de Versailles.

-la pièce n°13 du syndicat des copropriétaires dans l'instance enrôlée sous le RG 16/07591 devant la cour d'appel de Versailles.

L'adjudicataire en fera son affaire personnelle.

Et elle signé avec Nous, Greffier.

Cécile TURON
Avocat
1, rue des Deux Gares
92500 RUEIL MALMAISON
Tél. : 01 47 32 03 85 - Fax : 01 47 32 00 87
NAN 202

22/00068

Audience d'adjudication : 5 janvier 2023

DIRE

L'an Deux Mil Vingt-deux le

Au greffe du Tribunal Judiciaire de Nanterre, par devant Nous greffier soussigné,

A comparu Maître Cécile TURON demeurant 1 rue des deux gares 92500 RUEIL MALMAISON

poursuivant la vente dont s'agit,

Laquelle a annexé au présent

- le jugement rendu le 6 décembre 2019 par le Jex de Nanterre assortissant d'une astreinte l'injonction prononcée par arrêt du 13 février 2019 de la cour d'appel de Versailles
- le jugement rendu par le 17 novembre 2020 par le Jex de Nanterre

L'adjudicataire en fera son affaire personnelle.

Et elle signé avec Nous, Greffier.

Cécile TURON

Avocat

1, rue des Deux Gares
92500 RUEIL MALMAISON

Tél. : 01 47 32 03 85 - Fax : 01 47 32 00 87
NAN 200